Grand Annecy
AGGLOMÉRATION

PLUiH PAYS d'ALBY Rumilly

Plan Local d'Urbanisme INTERCOMMUNAL

5.2 Règlement graphique

N° 10.C - Cusy SUD-EST

Echelle 1/3500

Document certifié conforme par le Président et annexé à la présente délibération du Grand Annecy du 29 mars 2018 approuvant le Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi-H) du Pays d'Alby.

Le Président,
Jean-Luc REGUT

LEGENDE

ZONES URBAINES : U

- **UA** — Zone recouvrant les principaux noyaux urbains historiques des bourgs et villages
  - UAal : site inscrit du bourg médiéval d'Alby-sur-Chéran
- **UB** — Zone recouvrant les secteurs d'opérations d'ensemble accueillant principalement du logement collectif
- **UC** — Zone recouvrant les secteurs d'extensions urbaines principalement composés de maisons individuelles, permettant une densification raisonnée
  - UCpc : secteur correspondant au périmètre de protection de captage d'eau potable
- **UE** — Zone correspondant aux secteurs accueillant des équipements publics ou d'intérêt collectif
- **UR** — Zone réservée au fonctionnement de l'activité autoroutière
- **UX** — Zone destinée aux activités économiques

INDICES zone U
- **"aa"** — secteur non desservi par l'assainissement collectif, et où l'assainissement autonome est autorisé sous condition
- **"ac"** — secteur non encore desservi mais identifié par chaque commune comme la tranche prioritaire de raccordement à l'assainissement collectif en cohérence avec le zonage d'assainissement approuvé

ZONES A URBANISER : AU

- **1AU** — Zone à caractère naturel destinée à être ouverte à l'urbanisation présentant une vocation principale à l'habitat
- **1AUX** — Zone à caractère naturel destinée à être ouverte à l'urbanisation présentant une vocation d'activités économiques
- **2AU** — Zone à caractère naturel destinée à être ouverte à l'urbanisation à moyen ou long terme

ZONES AGRICOLES : A

- **A** — Zone agricole
- **Aprox** — Secteur situé à proximité des bâtiments d'élevage, essentiel au fonctionnement de l'activité et intégrant notamment les pâtures de nuit
- **Ap** — Secteur présentant un intérêt paysager et /ou écologique
- **Apc** — Secteur correspondant aux périmètres de protection immédiats et rapprochés de captage d'eau potable
- **Acl** — Secteur bâti isolé à constructibilité limitée — STECAL ! Secteur de taille et capacité d'accueil limitées (cf. plan n°10.A Cusy Nord)
- **Aalp** — Secteur correspondant à l'alpage du Semnoz

ZONES NATURELLES : N

- **N** — Zone correspondant aux secteurs naturels et forestiers à protéger
- **Nh** — Secteur de zones humides inventoriées
- **Nj** — Secteur regroupant des ensembles de jardins de type familiaux, existant ou à créer
- **Npc** — Secteur correspondant aux périmètres de protection immédiats et rapprochés de captage d'eau potable
- **Ntl** — Secteur destiné aux aménagements touristiques et de loisirs
- **Nca** — Secteur de gestion de la carrière de Cusy

SERVITUDES, ELEMENTS DE PROTECTION ET AUTRES INFORMATIONS GRAPHIQUES

- 2 — Emplacement réservé (surfaciques)
- Emplacement réservé (linéaire) pour aménagement cyclable le long des RD (1.5m de part et d'autre de la route ou 3m du même côté)
- Tour du Pays d'Alby : tracé de principe ou ER (0.80m de part et d'autre du tracé)
- Circuit VTT : tracé de principe ou ER (0.80 m de part et d'autre du tracé)
- Projet Sentier des Failles (St Sylvestre) ou ER (0.80m de part et d'autre du tracé)
- Tracé de principe du projet de route forestière du Semnoz
- Autre tracé de principe aménagement voirie
- Autre tracé de principe piéton et autres sentiers
- Linéaire de diversité commerciale
- EBC - Espaces Boisés Classés
- Repérage patrimonial de la voie pavée (Allèves)
- Elément de paysage bâti, à protéger ou à mettre en valeur pour des raisons d'ordre culturel, historique ou architecturale
- Elément végétal, à protéger ou à mettre en valeur pour des raisons d'ordre écologique notamment pour la préservation ou la remise en état des continuités écologiques, et parcelles abritant des arbres du verger conservatoire
- Verger à préserver
- Terrain cultivé et espace non bâti en zone urbaine à protéger
- Haies à préserver
- Pelouses sèches inventoriées à préserver pour des motifs d'ordre écologique
- Espace de bon fonctionnement des zones humides défini par le Conservatoire des Espaces Naturels de Savoie
- Secteur concerné par une servitude de projet (servitude valable jusqu'au 29 mars 2023 - *cf règlement écrit*)
- Secteur de mixité sociale (Cf. Données de programmation affichées au niveau des OAP)
- OAP N° 2 — Secteur regroupant plusieurs zones, concerné par une Orientation d'aménagement et de Programmation (cf pièce 3 du dossier de PLUi)
- Repérage des bâtiments soumis à la réglementation des chalets d'alpage
- Repérage des grangettes d'Allèves
- Repérage des bâtiments en zone naturelle ou agricole, où le changement de destination est autorisé sous conditions
- Alignement des contructions
- H = 17 m max — Information complémentaire sur Hauteur Maximale des bâtiments sur secteur spécifique
- Pipeline (cf pièce 6 - Annexes - du dossier de PLUi)
- Conduite gaz (cf pièce 6 - Annexes - du dossier de PLUi)

EXPLOITATIONS AGRICOLES
- Bâtiments abritant des animaux, concernés par une règle de réciprocité (50 ou 100m) à la date d'approbation du PLUi
- dont bâtiments vaches laitières
- Autres bâtiments agricoles
- Limites communales
- Repérage à titre informatif des nouveaux bâtiments depuis la dernière mise à jour cadastrale

RISQUES NATURELS

Certains terrains classés U et AU sont exposés à des aléas forts et sont de ce fait inconstructibles.
Se référer à la carte des aléas et des risques naturels, pièce 5.3a annexée au règlement, sur laquelle les contours du zonage sont reportés.

Liste des Emplacements Réservés - CUSY

N°	Destination	Surface (m²)	Bénéficiaire
1	Chemin piéton à créer	433	Commune
2	Extention du Cimetière	5189	Commune
3	Extention des terrains de sports	5865	Commune
4	Elargissement de la RD 911	942	Commune
5	Aménagement espace ordures ménagères	28	Commune
6	Elargissement sur la RD 911 à la Tropaz	198	Commune
7	Aménagement voirie et stationnement de car	559	Commune / Département
8	Chemin piéton à créer	416	Commune
9	Chemin piéton à créer	295	Commune
10	Sentiers du Pays d'Alby	2505	Commune
11	Equipement public	1362	Commune
12	Parking	1261	Commune
13	Aménagement espace ordures ménagères	28	Commune
14	Aménagement du Chéran sur toutes les parcelles non maîtrisées	46121	Grand Annecy ou tout EPCI s'y substituant
15	Aménagement abords du port de l'abîme sur parcelles non maîtrisées	53028	
16	Réservoir de FESIGNY	450	substituant
17	Aménagement espace ordures ménagères	311	Commune
18	Aménagement espace ordures ménagères	355	Commune
19	Aménagement espace ordures ménagères	9	Commune
20	Aménagement espace ordures ménagères	28	Commune
21	Aménagement espace ordures ménagères	51	Commune
22	Aménagement espace ordures ménagères	51	Commune
23	Aménagement espace ordures ménagères	62	Commune
24	Création d'un parking public	4944	Grand Annecy ou tout EPCI s'y substituant
EKcycle	Aménagement d'un circuit cyclable au Pays d'Alby		

N